

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00197**

**DESIGNATIONS DANS DIVERS ORGANISMES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 73

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 29 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190523-D20190019710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

**Pouvoirs :**

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019**

### **DESIGNATIONS DANS DIVERS ORGANISMES**

Il convient de procéder à la désignation de représentants de Saint-Etienne Métropole dans les conditions prévues par l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, dans les organismes suivants :

- **COMUE « Université de Lyon »**

Suite à la fin du mandat des administrateurs et membres du Conseil académique de l'Université de Lyon, il convient de désigner un représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'administration et un représentant pour siéger au sein du Conseil académique.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente la candidature proposée.

Il s'agit de Monsieur Bernard LAGET en tant que représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'administration et au sein du Conseil académique.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.  
Il constate l'absence d'autre candidature.

- **Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY)**

Par délibération du Bureau du 16 mai 2019, Saint-Etienne Métropole a renouvelé son adhésion à l'ADERLY.

Dans le cadre de ce partenariat, Saint-Etienne Métropole bénéficie de deux sièges au sein du Conseil d'Administration. Il convient de désigner les deux représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADERLY.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.  
Il s'agit de Monsieur Gaël PERDRIAU et Monsieur Daniel JACQUEMET en tant que représentants de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ADERLY.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.

Il constate l'absence d'autre candidature.

- **Ententes intercommunales pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine, du Furan, du Bonson**

Le Conseil Métropolitain a approuvé les conventions d'ententes intercommunales.

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de chaque entente intercommunale.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

- *Entente intercommunale de l'Ondaine :*

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Monsieur Bernard BONNET et Monsieur Jean-François BARNIER.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.  
Il constate l'absence d'autre candidature.

- *Entente intercommunale du Furan :*

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Monsieur Bernard BONNET et Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.  
Il constate l'absence d'autre candidature.

- *Entente intercommunale du Bonson :*

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Monsieur Bernard BONNET et Monsieur Gilbert SOULIER.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.  
Il constate l'absence d'autre candidature.

**Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité :**

- **Monsieur Bernard LAGET comme représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'administration et du Conseil académique de la COMUE,**
- **Monsieur Gaël PERDRIAU et Monsieur Daniel JACQUEMET comme représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ADERLY**

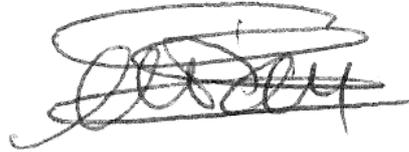
- Aux sein des ententes :

- Monsieur Bernard BONNET et Monsieur Jean-François BARNIER comme  
représentants du Conseil d'administration de l'entente ONDAINE

- Monsieur Bernard BONNET et Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL  
comme représentants du Conseil d'administration de l'entente FURAN

- Monsieur Bernard BONNET et Monsieur Gilbert SOULIER comme  
représentants du Conseil d'administration de l'entente BONSON

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU